

les délégués de classe au Conseil des délégués

à l'école élémentaire «*Les Fougères*» de Fougerolles
(Haute-Saône)

Voici comment les enfants exposent leur fonctionnement :

La Coopérative

Dans chaque classe nous avons une coopérative.

Dans notre classe de CM2, chaque élève a une responsabilité, comme: secrétaire, président, responsable du matériel, ou des clefs ou des ordinateurs..., trésorier, rangement des fichiers, etc.

Chaque vendredi, nous organisons l'emploi du temps avec les plans de travail.

Chaque semaine, nous nous réunissons pour faire le bilan, pour parler de la vie de la classe et pour préparer la semaine suivante.

Avec la coopérative scolaire, nous organisons de nombreuses activités.

Les CM2

Les délégués de classe au Conseil des délégués

Dans chaque classe, au début de l'année, nous élisons 2 délégués. Certaines classes changent après les vacances, d'autres tous les mois.

Nous nous réunissons tous les lundis pendant la récré à la BCD avec M. Despoulain. Le Conseil des délégués discute de l'école pour la rendre plus belle, pour l'améliorer que ce soit extérieur ou intérieur (matériel informatique, équipement sportif, fleurissement ...).

Nous nous répartissons les tâches entre les classes pour la préparation du journal «*Les Fougères à la une*».

Un délégué est élu par les autres élèves de sa classe pour la représenter. Au Conseil, il doit parler au nom de ses camarades pour dire ce qui va et ce qui ne va pas dans sa classe. En classe, il doit dire les décisions qui sont prises en Conseil.

Nous participons aussi au Conseil d'école avec Monsieur le Maire, les maîtres et les parents d'élèves pour proposer les idées des élèves, mais elles ne sont pas toujours acceptées par la Mairie. Nous leur présentons nos activités.

Nous aimons bien notre rôle de délégué car c'est utile et intéressant.

Loïc et Noée

Nous avons demandé quelques compléments à notre camarade Pierre DESPOULAIN, directeur de l'école «*Les Fougères*» à Fougerolles.

C.P.E. : La durée de la réunion des délégués : Cette durée est-elle limitée au temps de la récréation ? Est-elle suffisante pour que chaque délégué puisse prendre la parole pour donner le point de vue de ses camarades de classe ?

Pierre D. : La durée est effectivement limitée à celle de la récréation. Les délégués ont quand même l'autorisation de rejoindre directement la BCD et de rentrer à l'issue de la réunion directement en classe, sans se mettre en rang, patienter pendant les déplacements, arrêts sur les paliers... de notre grosse école sur trois niveaux.

Ce quart d'heure est donc forcément insuffisant !

J'ai imposé quelques garde-fous et aides pratiques pour compenser cet inconvénient de manque de temps :

- déplacements libres des délégués (comme dit ci-dessus)

- ordre du jour précis avec seulement quelques points à chaque fois (4 maxi): on l'établit ensemble en fin de

réunion avec les délégués: points prioritaires, affaires en cours. J'ajoute moi-même, si nécessaire, ou supprime ou modifie les priorités selon l'actualité de l'école, les impératifs d'organisation, etc. L'ordre du jour est communiqué à chaque classe à l'avance et affiché sous le préau.

- protocole / rituel : on lit le compte rendu du dernier Conseil, on redit l'ordre du jour, puis on aborde les différents points.

Lors de chaque séance, il y a

- un animateur de séance (un élève du CM pour une période de vacances à vacances).
- une prise de notes succincte, par deux grands du CM, et une prise de notes serrée par moi
- un compte rendu est rédigé (par moi) et diffusé le jour-même, à chaque classe et affiché (sur ma décharge).
- dans le compte-rendu, j'ajoute des infos à communiquer dans chaque classe (exemple : «nous avons reçu un don du mariage XY», ...) qui ne nécessitent pas débat ... ou l'amèneront plus tard.

Les maîtres des «petits» glissent souvent un «mot» aux enfants, pour les aider. Les «grands» parrainent leurs copains pour que les messages soient transmis.

Un problème qui nécessite débat ou consultations revient à l'ordre du jour plusieurs semaines de suite (ce système présente des avantages et des inconvénients !), alors qu'en une séance d'une heure, avec échanges, les délégués auraient peut-être pris la décision mais seuls.

En principe on ne débat pas vraiment. Exemples :

Premier exemple :

Elaboration d'un «règlement» pour l'utilisation du terrain de jeux aux récréés :

- le problème posé, décision est prise d'élaborer un texte. Appel en Conseil : quelle classe y réfléchit ?
- semaine suivante : on désigne une des classes volontaires + échéance
- semaine suivante : celle-ci apporte son avant-projet. Diffusion aux autres classes, qui en débattent
- semaine suivante : amendements, propositions, discussions, arbitrages par les délégués. (deux séances si besoin)
- semaine suivante: projet rédigé. Adoption. Diffusion, application.

Autre exemple:

Verse-t-on un don à l'UNICEF ?

On pose la question en Conseil. Les classes apportent une réponse la semaine suivante : oui - non. Si oui : quelle somme ?

La décision est prise rapidement. Pour beaucoup de sujets, ça va plus vite.

CPE : *Les enfants délégués acceptent-ils volontiers de renoncer à la récréation ? Est-ce un bonne chose ? Ou est-ce un pis aller ?*

Oui, ils l'acceptent sans problème, au contraire. Ils manquent une sur 8 récréés, par semaine. Mais c'est effectivement un pis aller car il est très difficile de trouver un autre moment dans l'emploi du temps hebdomadaire. C'est mieux que rien. Et pour l'instant, ça tourne.

CPE : *Dans le texte de Loïc et Noée il est dit que certaines classes changent de délégués tous les mois. Cette fréquence des changements n'est-elle pas dommageable au fonctionnement ? N'y a-t-il pas un temps d'apprentissage pour chaque enfant avant qu'il puisse réellement jouer son rôle ?*

Au moment où le texte a été rédigé, c'était le cas, chez les plus petits. Depuis, toutes les classes changent de délégués à chaque période de vacances.

Je donne beaucoup pour ce Conseil, mais c'est une clef du fonctionnement que j'ai souhaité pour l'école. La proposition a été acceptée sans aucun problème à mon arrivée (j'étais connu dans le secteur quant à mes engagements en classe coopérative).

Je le fais avec plaisir et les retombées sont positives, avec les gamins, et avec les familles, et les maîtres petit à petit. Beaucoup n'imaginaient pas que le Conseil de délégués pourrait fonctionner efficacement et sur tant de sujets, pensant qu'on générerait le ramassage des papiers à la récré...

Pour un directeur, ce serait souvent plus facile de décider seul ou de ne faire ou retenir que certaines propositions....